



Du 14 août 2024

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉBUT DE SAISON

VENDREDI 30 août à 18h30 à LA ROCHETTE

Centre d'animations de Valgelon la Rochette – (90, allée des Grillons)

Présence obligatoire, toute absence sera amendée de 140€

ORDRE DU JOUR

A 17 H 30 : Accueil des participants, signature de la feuille de présence, remise des documents et élection des représentants des Clubs aux A.G. de Ligue pour la mandature 24-28.

Remise de dotation : Ballons, mini-cages, tablettes (selon listes parue au PV)

18 H 30: Début de l'AG

- Informations du Président
- AG ordinaire
- Comptes 2023-2024 :

Présentation et vote du bilan et du compte de résultat de la saison 2023-2024.

Intervention du Commissaire aux Comptes.

Affectation du résultat de la saison 2023/2024 (vote).

- Résultats de l'élection des représentants des Clubs aux A.G. de Ligue.
- Intervention des Présidents de Commission
- Intervention du Conseiller Technique Départemental
- Remise des récompenses : Fair Play – Prix Jean-Paul Thenis- Carton Bleu
- Clôture de l'Assemblée par le Président du District.

Vous trouverez en annexes de ce Foot Savoie, le rapport du président et nos Comptes annuels 2023/2024

Repas offert par le district à tous les participants à l'A.G.

SOMMAIRE

Comité directeur	page 2
Secrétariat	page 3 - 4
Commission Sportive	page 5 - 6
Commission des Jeunes.....	page 7-9
Commission Féminines	page 10
Commission Technique	page 11- 14

Commission des Arbitres	pages 15 à 18
Commission Statut de l'Arbitrage	pages 19 à 22
Annexe :	page 23
➤ Compte rendu Financier District 2023-2024	
➤ Compte annuel District 2023-2024	
➤ Projet poule Séniors 2024-2025	



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

14 août 2024

Assemblée Générale
Vendredi 30 août 2024 - 18h00 à Valgelon La Rochette

Repas AG Valgelon La Rochette

Comme les années précédentes, le district offre le repas.
Afin d'éviter tout gaspillage, merci aux clubs de bien vouloir nous informer par mail du nombre de personnes qui prendront part au repas, **avant le 26 août 2024** impératif.

FOOT FÉMININ

1) Le district de Savoie, en collaboration avec le 74, le 38 et le 01, va mettre en place la saison prochaine un championnat U18 F à 11. Merci aux clubs intéressés de bien vouloir nous faire connaître leur intention (cela ne vaut pas engagement définitif).

Engagement championnat U18 F à 11 :

- CHAMBÉRY SAVOIE FOOT

2) Dans le cadre du développement du foot féminin chez les jeunes, le district va offrir une paire de mini cages aux clubs qui ont engagé une équipe U12F ou U13F en 2023-24. Il s'agit des clubs suivants (liste corrigée) :
ENTENTE BASSE MAURIENNE ; UO ALBERTVILLE ; CHAMBERY SF ; FC CHAMBOTTE ; US CHARTREUSE GUIERS ;
EF CHAUTAGNE ; ES DRUMETTAZ MOUXY ; US LA MOTTE SERVOLEX ; US LA RAVOIRE ; MONTMELIAN A ; FC
LAISSAUD ; ST PIERRE SPORT ; AS UGINE ; GPMT AVANT PAYS SAVOYARD ; FC HAUTE TARENTEISE ; FC
NIVOLET ; ES TARENTEISE ; CHAMBERY SPORT 73 ; FC MERCURY ; FC LA ROCHETTE.

3) A la suite de plusieurs sollicitations de clubs, le district de Savoie va mettre en place la saison prochaine un critérium foot loisir féminin séniors à 8. Les modalités (fréquence des matchs, dates en semaine ou en WE, ...) seront définies avec les clubs et selon leurs souhaits à la rentrée. Merci aux clubs intéressés de bien vouloir nous faire connaître leur intention (cela ne vaut pas engagement définitif).



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



SECRÉTARIAT

RÉUNION du Lundi 12 août 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 29 Juillet 2024 au 12 août 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers

U.S. LA MOTTE SERVOLEX – BIOLLAY FOOTBALL CLUB

Commission Sportive:

APREMONT FC - U.S. LA MOTTE SERVOLEX (2) - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - A.S. LA BRIDOIRE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - F.C. DES BAUGES (3) - F.C. ST BALDOPH (2) - U.S. LA RAVOIRE - F.C. ST MICHEL SP. - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - U.S. DOMESSIN - A.S. NOVALAISIE NNE - COGNIN SP. - AS UGINE FOOTBALL – US MODANE - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2) - FC HAUTE TAREN TAISE (2) - F.C. VILLARGONDRAN – FC CHAMBOTTE

Commission Des Arbitres:

Tayfund Durmaz – Hervé VANNESPENNE – Bilel CHAFAI – ROMUALD PINET – Cyril TISSOT – Mustapha HAMADI-SOLTYSIAK Jérôme – KALOUL Samir – VAREILLE Julien

Commission des Terrains:

MAIRIE DE BOZEL

Commission FAFA:

MAIRIE APREMONT

TEAM



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





Une communication concernant l'opération nationale : « **Le Foot entre en Jeu** »

N'hésitez pas à faire vivre ce dispositif au sein de votre club, pour préparer et anticiper au mieux la saison 2024/2025.

Vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin :

- sur le site officiel de l'opération : <https://lefootentreenjeu.fff.fr/>
- sur le site du District de Savoie : <https://savoie.fff.fr/simple/les-clubs-entrent-en-jeu/>

Petite information importante :

La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif.
De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

Médaille de bronze : 2 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Eligibilité à une aide "AnS - PSF 2024"

Médaille d'argent : 4 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

Médaille d'or : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike
- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 13 août 2024

Présents : Cédric YSARD. Sauveur MICALLEF

Excusé : Jacky GACHET

Confection des Calendriers Championnat Séniors 2024/2025

La Commission Sportive remercie Aurore secrétaire du District pour sa disponibilité

COURRIERS CLUBS

F.C. HAUTE TARENTEISE : couleurs maillots

SP COGNIN : Couleurs maillots de prêt.

FC ST MICHEL MAURIENNE : Couleurs maillots.

AS NOVALAISIEENNE : Couleurs maillots.

AS UGINE : Couleurs maillots.

FC BAUGES : Couleurs maillots, une réponse vous a été faite par téléphone

FC CHAMBOTTE : lu et noté, match amicale

U.S LA RAVOIRE : lu et noté, la Commission a fait au mieux (désidératas)

F.C ST BALDOPH : lu et noté, une réponse vous a été faite par mail.

U.S MODANE : lu et noté.

A.S HTE COMBE DE SAVOIE : lu et noté, une réponse vous a été faite par mail.

U.S LA MOTTE SERVOLEX : lu et noté.

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY : lu et noté, Nécessaire fait

F.C VILLARGONDRAN : désidératas reçus par mail le 09 août 2024, hors délais

C.A ST JEAN DE MAURIENNE : lu et noté, match amicale

NOTES AUX CLUBS

La Commission Sportive demande au club **A.S HAUTE COMBE DE SAVOIE** de nous tenir informé du lieu de ses rencontres séniors avant le 30 août 2024.

Rappel : Inactivité partielle de trois équipes saison 2024/2025 :

AS BLOC (D5),

FC BEAUFORTAIN(D4B),

AS BARBERAZ (D3A).

AS BOZEL : manque couleurs maillots de prêt sur votre imprimé à faire parvenir avant le 02/09/2024.



Foot SAVOIE



PV N°683 du 14 août 2024

Saison 2024/2025 :

Date limite engagement en championnat D5 via FOOTCLUBS : 30 août 2024

Pour tous problèmes liés aux engagements, merci de contacter immédiatement le District de SAVOIE via la messagerie officielle du club (Zimbra)

*Suite à une décision du COMITE DIRECTEUR en octobre 2023, en championnat D5, le forfait général intervient au 5^{ème} forfait, et l'amende pour forfait est ramenée à 50€.

Nous envoyer l'imprimé couleurs maillots, complété entièrement (dont couleurs de prêt) pour le 02 septembre 2024 (imprimés sur le site du district) : <https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/impr-Couleurs-maillots-2024-2025-1.pdf>

Le calendrier des journées a été remis aux clubs à L'AG et se trouve sur le site du district : <https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/07/calendrier-2024-2025.pdf>

**LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIEL DU CLUB
SERONT PRIS EN COMPTE pour la saison 2024/2025
Numéro du club « 0000000@laura.foot.fff.fr »**

**Veillez renseigner au plus tôt sur Foot clubs les contacts, au moins 2 afin de pouvoir joindre le club le
Week end en cas de problèmes divers.**

RAPPEL REGLEMENT SPORTIVES

Article 24-2-5 : Règlement du District

Les maillots des joueurs seront obligatoirement numérotés de 1 à 14 numéros qui doivent être portés sur la feuille de match.

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants étant de 12 à 14.

Quand deux clubs se rencontrent, portant des couleurs similaires prêtant à confusion, le club visiteur sera tenu de porter des couleurs très distinctes de celle du club visité.

Seuls les gardiens de but doivent porter des couleurs différentes des autres joueurs et de l'arbitre.

Sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié doit changer de couleur.

Pour parer à toute éventualité, et notamment à la demande de l'arbitre :

Le club recevant doit avoir à sa disposition avant chaque match un jeu de maillots numérotés de 1 à 14 d'une couleur différente de la leur qu'il prêtera au club visiteur.

Si une rencontre ne peut se jouer par infraction à ces dispositions, le club fautif aura match perdu par pénalité (-1 point).





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

12 août 2024

Saison 2024/2025 Engagements

Veuillez trouver ci-dessous la liste des équipes engagées au 12 AOUT 2024 :

ENGAGEMENTS U 20 :

AU 12 AOUT 2024

A S UGINE
AIX FC
CHAMBERY SPORT 73
ES TARENTEISE
FC BELLE ETOILE MERCURY
FC ST BALDOPH
GROUPEMENT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARD
JS CHAMBERY
U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE
ST PIERRE SPORT FOOTBALL (A confirmer le 14 aout)

ENGAGEMENTS U 17 :

AU 12 AOUT 2024

A.S. BARBERAZ 1
AIX FC 1
DOMESSIN U.S. 1
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 1
FC BELLE ETOILE MERCURY 1
F.C. ST BALDOPH - 17
GROUPEMENT JEUNES AVANT PAYS SAVOYARD -17 - 1
GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 1
FC DE HAUTE TARENTEISE 1
MAURIENNE C.A. 1
U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE 17 -1
U.S. CHARTREUSE GUIERS 1
U.S. LA MOTTE SERVOL 1
U.S. LA RAVOIRE 1 et 2
U.S.C. AIGUEBELLE

BAUGES F.C. 1
C.A. YENNOIS 1
CHAMBERY SPORT 73 1
ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE 1
ENT. VAL D'HYERES 1
ENT. S. DE TARENTEISE 1



ENT. S. DE TARENTEISE 1
F.C. BELLE ETOILE MERCURY 2
F. C. CHAMBOTTE 1
GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 2
J.S. CHAMBERIENNE 1
ST PIERRE SPORT FOOTBALL 1
U.S. CHARTREUSE GUIERS 2
U.S. LA MOTTE SERVOLEX 2

COGNIN SP 1

ENGAGEMENTS U 15 :

AU 12 AOUT 2024

A.S. DE BARBERAZ 1
AIX FC 2
ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 1
ENT. S. DE TARENTEISE 1
F.C. BELLE ETOILE MERCURY 1
F.C. LA ROCHETTE 1
F. C. CHAMBOTTE 1
GAPS 2
GJ LA SAVOYARDE 1
MAURIENNE C.A. 1
U.O.A 15 1
U.S. CHARTREUSE GUIERS 1
U.S. LA MOTTE SERVOL 1
U.S. LA RAVOIRE 1 ET 2
U.S.C. AIGUEBELLE 1

A.S. DE BARBERAZ 2
AIX FC 3
BAUGES F.C. 1
C.A. YENNOIS 1
CHAM. SPORT 73 1
COGNIN SP. 1
ENT. F. CHAUTAGNE 1
ENT. VAL D'HYERES 1
ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2
F.C. BELLE ETOILE ME 2
F.C. SUD LAC 1
FC CHAMBOTTE 2
GJ LA SAVOYARDE 2
FC DE HAUTE TARENTEISE 2
J.S. CHAMBERIENNE 1
U.S. CHARTREUSE GUIERS 2
U.S. LA MOTTE SERVOL 2

Minimes U15 A 8

U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE -15



U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 12 août 2024

COURRIER REÇU

Reçu :

LA MOTTE SERVOLEX : n'engage pas d'équipe U 20 en district.

Reçu : Engagements saison 2024 / 2025

1	GAPS	6	UO ALBERTVILLE
2	FC MERCURY	7	ENT.S TARENTOISE
3	JS CHAMBERY	8	FC AIX les BAINS 2
4	FC ST BALDOPH	9	CHAMBERY SPORT 73
5	AS UGINE	10	ST PIERRE SPORT (Sous réserve de confirmer avant le 19 août 24)

INFORMATIONS

**Afin d'éviter des soucis la commission souhaite avoir les contacts pour les équipes U20
Veuillez envoyer les coordonnées des responsables.**

**La commission laisse encore un petit délai afin que les retardataires puissent
Inscrire des U20**

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

14 août 2024

Pour information :

Les desideratas, ainsi que la déclaration d'entente, ne sont valables que pour la saison en cours.

Vous devez impérativement, pour la saison 2024/2025, saisir via FOOTCLUBS vos desideratas et vos ententes, avant le 26 août 2024.

Merci pour votre compréhension.





FEMININES SENIORS

Président **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du 12 août 2024

COURRIER REÇU

Reçu - Engagements saison 2024 / 2025 :

Suite tél de ce jour **AF MONTMELIAN** ne repart pas en féminines seniors.

- **CŒUR de SAVOIE FOOTBALL**
- **US DOMESSIN**
- **US ST REMY de MAURIENNE**
- **ENT APCR ESB**
- **ENT CHAUTAGNE**
- **FC LA ROCHETTE**
- **ENT GFVD** engage 1 équipe à huit en ISERE la 2 (BOURBRE) et 1 équipe en SAVOIE qui sera la une
- **FC HAUTE TARENTEISE** engage une équipe (A CONFIRMER SUR FOOT CLUB)

INFORMATIONS

Pensez à commencer les inscriptions afin que la commission puisse avoir une idée du nombre d'équipes.





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 31 juillet 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

NOTE AUX CLUBS

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2024-2025.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 31 août 2024 et samedi 14 septembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 4

Lola BERTHOLDY RICHARD (JS CHAMBÉRIENNE)

Magalie MUZELET – Loïc TEXIER (MONTMÉLIAN A)

Quentin DI DONFRANCESCO (FC VILLARGONDRAN)

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 16 octobre 2024 et mercredi 6 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 12 personnes

Dates : samedi 19 octobre 2024 et lundi 11 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 1

Frédéric ROHLES (JS CHAMBÉRIENNE)

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : jeudi 31 octobre 2024 et samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI « FUTSAL » Module découverte - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 7 décembre 2024 et dimanche 8 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Frédéric LUCHT (AS LE LYAUD ARMOY 74)

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 18 janvier 2025 et mercredi 5 février 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0



- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 2

Johnny HOAREAU – Thomas LAURENT (FC LAISSAUD)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mercredi 13 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 21 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Romain LESUR (AIX FC)



Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 3 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 10 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX 74)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 12 août 2024

La CDA

Présent : Mr Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO

Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON,

NOTE AUX ARBITRES et AUX CLUBS



RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE 2024/2025 – PROCEDURE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission Départementale de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que
Beaucoup de dossiers arbitres ne sont pas validés ou en retour
Pour la saison à venir
Entre autres les dossiers médicaux = mal rempli ou en absence (dossier ou licence)
Et
En chiffre :

Absence de 58 demandes de licence

Absence de 50 dossiers en retour



NOTE AUX ARBITRES

TROP DE DOSSIERS SONT EN RETOUR CAR NON CONFORME / PAS DE VALIDATION

BILAN au 13 aout 2024

34 DOSSIERS "ARBITRE DISTRICT et LIGUE" SONT VALIDES

Et

16 DOSSIERS MEDICAUX SONT EN RETOUR / INCORRECT

TRES IMPORTANT, POUR LE RENOUELEMENT et LA VALIDATION de votre DOSSIER MEDICAL "ARBITRE" SAISON 2024/2025

Vous devez impérativement suivre la procédure comme indiqué sur la notice jointe avec votre dossier médical:

Rappel de la Procédure : Aux arbitres ne lisent pas les formulaires.

- 1- Selon votre Age**
- 2- Selon les examens à faire**
- 3- Joindre à minima les formulaires en votre possession avec nom, prénom etc. (1ère page avec votre Nom et Prénom etc. Entre autre)**
 - Pour les jeunes à partir de l'âge de 18 ans le questionnaire médical de suffit plus, vous devez voir votre médecin généraliste ou sport OBLIGATOIREMENT pour établir un DMA.**
 - Pour les arbitres de + de 18 ANS à 34 ans établir un DMA et un ECG est à faire une seule fois.**
 - Pour les arbitres de 35 ans à 50 ans un DMA et un ECG + TEST D'EFFORT est à faire tous les 5 ans**
 - Pour les arbitres de plus de 51 ans un DMA et un ECG sont à faire tous les ans et un TEST D'EFFORT est à faire tous les 5 ans.**

ASSEMBLEE GENERALE - SAISON 2024 / 2025

-MESDAMES, MESSIEURS LES ARBITRES, A NOTER :



Cher(s) collègues arbitres,

Les arbitres Savoyards (District, Ligue) et les observateurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de début de saison qui se déroulera le :

Samedi 07 septembre 2024

(Rendez-vous de 8h15 à 13h00)

Club FC SUD LAC

Lieu : STADE Noel MERCIER

Rue Pré-Fontaine, 73420 VOGLANS



Lors de ce regroupement, vous participerez : **au test physique (TAISA)**

: au test théorique (QUESTIONNAIRE VIDEO)

Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres :

Bilan saison 2023/2024

Objectif et consignes définis par la CDA pour la saison à venir 2024/2025 (membres de CDA)

Intervention du Président du District de Football de SAVOIE

Remise des écussons des écoles d'arbitrage de la saison 2023/2024

Remise des récompenses de la saison 2023/2024 : CD, CDA SAVOIE

Intervention du Président de l'UNAF SAVOIE

Remise de récompenses UNAF

Suivi d'un moment de convivialité.

PV N°683 du 14 août 2024

MESDAMES et MESSIEURS les ARBITRES

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE LA DATE et LE LIEU de L'ASSEMBLEE GENERALE

AFIN D'ETRE PRESENT QUI,

NOUS LE RAPPELONS EST OBLIBATOIRE

(Conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE)

INFORMATIONS des modifications des lois du jeu FFF, ainsi que les directives de la CDA, etc...

NOTE AUX CLUBS / CLASSES FOOTBALL – SAISON 2024 / 2025



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

La commission des Arbitres est votre disposition pour organiser des modules d'information ou une formation complète d'Arbitrage.

Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :
M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)
Tél : 06 75 93 17 52

Le District de Football de SAVOIE Par courriel : district@savoie.fff.fr

NOTE AUX CLUBS – SAISON 2024 / 2025



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

La commission des Arbitres est votre disposition pour l'organisation de module d'information sur l'Arbitrage.
Dès les catégories Jeunes U 13 ou sur les catégories SENIORS

Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :
M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)
Tél : 06 75 93 17 52

Le District de Football de SAVOIE Par courriel : district@savoie.fff.fr



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal 12 août 2024

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : Mrs Daniel DESMARIEUX,

Membres : Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX, Hervé TRONCY,

COURRIERS

1- M. Hamda ROUCHDI (Président de club de l'U O ALBERTVILLE) informe la commission de son souhait de dédier les 2 mutations supplémentaires à l'équipe SENIOR A, saison 2024/2025

Réponse :

Statut d'Arbitrage de District de SAVOIE

Nous vous confirmons l'obtention de 2 mutés supplémentaires pour votre équipe Senior 1

SITUATION DES CLUBS - saison 2023/2024

CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2023 – 2024, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2023-2024) :

Règlement : Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories séniors avec **6 joueurs mutés autorisés**.

Arbitres Seniors manquants: La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau (excepté pour les clubs nationaux dont l'équipe 2 sera sanctionnée).

- 1 ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2 ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3 ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.



Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2024	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2024/2025
ST PIERRE D'ALBIGNY	D1	2 seniors	0	2	3ème	720 euros	0 muté
UGINE	D2	1 seniors	0	1	3ème	180 euros	0 muté
CUINES LA CHAMBRE	D2	1 seniors	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
APREMONT	D3	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
HAUT DE CHAMBERY	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
NOVALAISE	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
CHY SPORT 73	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
VILLARGONDRAN	D3	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
BRISON ST INNOCENT	D4	1 arbitre	0	1	2ème	120 euros	2 mutés
QUIEGE BEAUFORT	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
MONTAGNY	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés
FC PONT	D4	1 arbitre	0	1	1ère	60 euros	4 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2023-2024) :

Règlement : Arbitres Jeunes manquants : La sanction est appliquée sur l'équipe première Jeune évoluant au plus haut niveau régional ou départemental.

La modification de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF relative au nombre de joueurs mutés concerne les catégories U12 à U18 avec **quatre joueurs mutés autorisés dont 1 mutation hors période**.

La catégorie U20 reste à six joueurs mutés autorisés.

- 1 ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2 ème année et plus : 2 joueurs mutés en moins.
- 3 ème année et plus : aucun joueur muté autorisé

Club	Division	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2024	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence LICENCE MUTATIONS Reste : pour la saison 2024/2025
HAUTE COMBE DE SAVOIE	U17 D1	1	0	1	2ème	120 euros	1 muté
ST BALDOPH	U17 D1	1	0	1	1ère	60 euros	3 mutés
LA ROCHETTE	U15 D1	1	0	1	1ère	60 euros	3 mutés

SITUATION DES CLUBS - saison 2022/2023

SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les **deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, **qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » **dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions**.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

PV N°683 du 14 août 2024

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2024/2025 : POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
U.S MODANE	542485	1
U S AIGUEBELLE	515259	1
U O ALBERTVILLE	580955	2
LA BRIDOIRE	531195	1
MODANE	542485	1
U S PONTOISE	504447	1
C A YENNE	514438	1

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage ont-elles changées évoluées cette saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les amendes ont été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.

Question 2 : Equipe Jeunes ou Féminine en Ligue, qui gère le statut la Ligue ou le District ?

Réponse : Si l'équipe supérieur du club est une équipe de Ligue, c'est la Ligue qui gère le statut. Si l'équipe supérieur du club est une équipe de District, c'est le District qui gère le statut.

Question 3 : Les Arbitres qui sont Art 34 sur la saison 2023/2024 sont-ils amendés dès la saison 2023/2024 ?

Réponse : Oui, effectivement les arbitres mis Art 34 sur la saison, sont obligatoirement amendés : (n'ayant pas couvert soit le nombre de match sur la saison, ou n'ayant pas fait d'arbitrage dans les 3 dernières journées, licence enregistrée hors délai)

Question 4 : Indisponibilité (une attestation validée par un organisme officiel : pour raison d'étude ou stage) compte elle au statut d'arbitrage pour la couverture statutaire du club de l'arbitre concerné ?

Réponse :

- OUI pour un stage à l'étranger uniquement
- NON pour un stage en France (dans la mesure où un arbitre peut continuer à arbitrer dans un autre district ou ligue en France)

Question 5 : Indisponibilité médical (est ce qu'un arbitre est ou sera reconnu validé statutairement comme ayant validé sa saison pour son club) ?

Réponse : Tout arbitre présentant un certificat médical, sera validé statutairement bon sur la période qu'il n'a pas été en possibilité d'arbitrer.

Question 6 : Arbitre pouvant donner 4 matchs à un collègue arbitre du club ?

Réponse : Précision, La règle est la suivante est à mettre en application :

Oui un arbitre du club peut donner 4 matchs à un collègue du club.

La règle est : 1 arbitre pour 1 arbitre

Question 7 : La validation de licence pour la saison 2023/2024 a bien été modifiée ?

Réponse : Oui cette saison la validation des licences "arbitre" a été prolongée jusqu'à fin septembre 2023

Question 8 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

Question 9 : Un arbitre qui est suspendu disciplinairement, compte-il au statut d'arbitrage sur la saison ?

Réponse : Oui, s'il a fait son nombre de match et qu'il a officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Non, s'il n'a pas fait son nombre de match et qu'il n'a pas officiellement arbitré 1 match dans les 3 dernières journées de championnat et/ou coupe.

Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.



ANNEXES

- Compte rendu Financier District 2023/2024
- Comptes annuels District 2023/2024
- Projet poule Séniors 2024/2025 - MAJ

